



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
14 novembre 2018  
Français  
Original : arabe

---

### **Lettres identiques datées du 10 novembre 2018, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, je tiens à vous informer de ce qui suit :

La coalition internationale illégitime dirigée par les États-Unis d'Amérique a commis dans la soirée du 9 novembre 2018 un nouveau crime odieux contre des civils syriens, lorsque ses avions ont visé délibérément des zones d'habitation du village de Hajin, situé à quelque 110 kilomètres à l'est de la ville de Deïr el-Zor et faisant, selon un décompte préliminaire, 26 morts, en majorité des femmes et des enfants, et des dizaines de blessés, à proximité de la mosquée Khaled ibn el-Walid. Plusieurs sources confirment que le bilan risque de s'alourdir du fait de la poursuite des raids et de la difficulté d'évacuer les personnes ensevelies sous les décombres, dont bon nombre sont grièvement blessées. Les forces de la coalition avaient commis quelques jours auparavant d'autres crimes dans le même secteur, qui avaient fait six morts parmi les civils. Tandis que les États-Unis et leurs alliés n'ont de cesse de déployer leur machine de guerre au service de crimes commis de sang-froid, le Conseil de sécurité continue de conserver un silence assourdissant et ne prend aucune mesure pour y mettre un terme.

La République arabe syrienne avait indiqué dans ses lettres antérieures dont les plus récentes datent du 30 octobre 2018 (S/2018/972) que les agressions et les attaques barbares de la coalition criminelle contre les civils étaient devenues délibérées, systématiques et constantes et que cette dernière recourait à tous types d'armes prosrites au regard du droit international, frappant sans discrimination et ayant une force destructrice totale, comme les bombes au phosphore blanc. La République arabe syrienne avait demandé au Conseil de sécurité d'intervenir immédiatement pour y mettre fin, une fois pour toutes.

Le crime du village de Hajin d'hier et les massacres commis précédemment montrent une fois de plus l'étendue du mépris des membres de cette coalition pour la vie de civils innocents et les dispositions du droit international, notamment le droit international humanitaire, mettant à nu la duplicité et l'hypocrisie de ces États lorsqu'ils évoquent la nécessité de respecter les dispositions de la Charte des Nations Unies, les instruments relatifs aux droits de l'homme et les règles de droit international au cours d'opérations militaires qui, d'après les États-Unis, visent les terroristes mais dont les victimes sont des civils, comme cela est démontré de manière irréfutable à chaque fois. Entre-temps, des groupes terroristes se déploient avec leur panoplie d'armes en plein jour à quelques kilomètres des lieux où se trouvent les forces de l'occupation américaine et leurs supplétifs, à l'est de l'Euphrate et dans le



secteur de Tanf où, d'après des sources internationales concordantes fiables, l'armée américaine fournit toutes formes de soutien à l'organisation terroriste Daech.

Ce crime odieux apporte un nouveau démenti à toutes les allégations factices portées par les États-Unis en matière de lutte contre le terrorisme et démontre que l'objectif est de tuer le plus grand nombre possible de civils et de provoquer de nouvelles destructions au niveau des infrastructures, construites au prix de grands sacrifices matériels par l'État syrien au fil des ans, tandis que la coalition dénuée de toute légitimité et moralité continue de viser des civils innocents et de commettre des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité au service d'intérêts visant clairement à obérer l'avenir et à porter atteinte à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la République arabe syrienne et à empêcher toute solution de la crise, ce qui va clairement à l'encontre de toutes les résolutions du Conseil de sécurité sur la question.

La République arabe syrienne demande une nouvelle fois au Conseil de sécurité de s'acquitter de ses responsabilités, de prendre des mesures fermes et immédiates pour empêcher de nouvelles agressions et de nouveaux massacres et de faire le nécessaire afin de créer un instrument international indépendant et neutre pour enquêter sur ces crimes, les condamner et en punir les auteurs, et d'amener les pays de la coalition à respecter les dispositions de la Charte des Nations Unies qui réprouve tout crime d'agression, toute ingérence dans les affaires intérieures des pays et toute atteinte à l'intégrité territoriale des États Membres.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(*Signé*) Bashar **Ja'afari**

---